

## CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2018 à 20 h

- Présents : M. Jean-Noël DUCLOS, Maire,  
Mmes et MM. David VEDIE, Célia DELAHAYE, Alain RINCHEVAL, Adjointes,  
Mmes et MM. Alain BUFFET, Luc VIGNAUD, Conseillers.
- Pouvoir : M. Eric COLLIN à M. David VEDIE.
- Absents excusés : Mmes Danielle DANG, Lucille FORESTIER, Véronique JOUBEAUX-VERNIER,  
Sylvie REGUIS.
- 

### **Délibération n°1/18 : COMPTE DE GESTION 2017 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DUCLOS, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur Marc HELLEN, Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n°2/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Communal**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe donc pas aux débats.  
Monsieur Alain RINCHEVAL présente le Compte administratif 2017 à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune dont le résultat de clôture est de 331 782, 44 €

Excédent de Fonctionnement : 86 627, 38 €  
Excédent d'Investissement : 245 155, 06 €

**Délibération n°3/18 : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE CLÔTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif communal de l'exercice 2017, soit 86 627, 38 € de la façon suivante :

86 627, 38 € à la section de fonctionnement – recettes du budget primitif 2018 (sur le compte 002)

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section d'investissement du compte administratif communal de l'exercice 2017, soit :

245 155, 06 € sur la section d'investissement – recettes du budget primitif 2018 (sur le compte 001).

**Délibération n°4/18 : TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

RECONDUIT les taux d'imposition 2017 pour l'année 2018 soit les coefficients suivants applicables aux quatre taxes :

<b>TAXES</b>	<b>Rappel des taux 2017</b>	<b>TAUX VOTES POUR 2018</b>
D'habitation	17, 87	17, 87
Foncières (bâti)	15, 44	15, 44
Foncières (non bâti)	125, 22	125, 22
CFE	16, 99	16, 99

**Délibération n°5/18 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif communal tel qu'il lui a été proposé par chapitre.

Le budget primitif communal 2018 se résume ainsi :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	505 450, 51 €	505 450, 1 1€
Investissement	833 505, 61 €	833 505, 61 €



### Premier prêt

- Prêt Moyen Terme à taux fixe
- Montant du Prêt : 120 000 €
- Taux : 1,28 % sur une durée de 15 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Amortissement : progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : annuelle
- Mobilisation des fonds : tirage minimum de 30 % de la convention (36 000 €) au plus tard le 17 août 2018 ; consolidation à hauteur de 100 % de la convention au plus tard le 17 mai 2020
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20 % du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,15 % du montant de la convention, soit 180 €
- Classification Gissler : 1 A

### Deuxième prêt

- Prêt relais court terme in fine à taux fixe en attente de subventions et FCTVA
- Montant du Prêt : 314 000 €
- Taux : 0,54 % sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : annuelle
- Tirage des fonds au plus tard le 31 mai 2018
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,15 % du montant de la convention, soit 471 €
- Classification Gissler : 1 A

A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

### **Délibération n°8/18 : Engagement pour le déploiement de l'opération REZO POUCE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Parc Naturel Régional (P.N.R.) dans le cadre du lancement d'une opération d'autostop organisé.

Il s'agit de présenter une solution de mobilité financée en partie par le PNR et de définir au préalable avec les communes volontaires un maillage « d'arrêts sur le pouce » à mettre en place afin de permettre aux usagers d'attendre les conducteurs.

Ce travail sera réalisé avec les communes et les différents acteurs concernés afin de proposer un maillage complémentaire aux transports en commun.

Afin d'identifier les communes volontaires et de poursuivre le déploiement de l'opération, il est demandé à l'assemblée délibérante de s'engager pour le déploiement de l'opération ZERO POUCE en autorisant Monsieur le Maire à signer une convention qui a pour objet de définir les engagements de chacune des parties lors de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le PNR (jointe à la présente délibération) et à désigner les personnes référentes pour la mise en place de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est close à 21H30.

**ONT SIGNES TOUS LES MEMBRES PRESENTS**

**LE MAIRE,**